

## RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

*une demande de crédit d'investissement de fr. 2'150'000.- pour l'installation d'un pavillon provisoire de 8 classes au Collège de la Passerelle*

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**Préambule**

La planification scolaire est tributaire de deux facteurs : l'évolution démographique, dont on peut dire qu'elle est partiellement prévisible, par le biais des projections statistiques, et les réformes de l'enseignement, d'ordre structurel, qui se succèdent à rythme régulier, mais dont les incidences ne sont pas immédiatement mesurables.

**La planification scolaire à l'horizon 2020-2030**, présentée en 2010, mettait en lumière les besoins futurs en constructions scolaires, sur la base de projections démographiques. Elle faisait apparaître, en particulier, la nécessité de débiter la construction du bâtiment secondaire dans les meilleurs délais. Afin de confirmer ou d'infirmier l'évolution de la démographie scolaire observée par le Service de recherche et d'informations statistiques (SCRIS) en 2008, les projections ont été actualisées en 2012. Les résultats ont confirmé les tendances observées en 2008 et les orientations générales de la planification scolaire 2020-2030.

Aujourd'hui, le parc immobilier scolaire à disposition ne permet pas d'accueillir le nombre d'élèves escomptés d'ici à la construction du collège Gare-Lac. Les bâtiments scolaires à disposition arriveront à leur capacité d'accueil maximum à la rentrée scolaire 2014-2015 déjà. Ce sont ainsi entre 300 (effectif selon les élèves scolarisés aujourd'hui et les enfants nés n'ayant pas l'âge de la scolarité) et 350 (selon les projections du SCRIS 2012 – scénario médian) élèves yverdonnois supplémentaires qui sont susceptibles d'être scolarisés au primaire à la rentrée 2017-2018. Une solution intermédiaire s'avère dès lors indispensable.

La répartition des bâtiments scolaires sur le territoire yverdonnois n'est pas homogène. Aussi et de manière à mieux situer les locaux nécessaires, une analyse spatiale a-t-elle été effectuée sur la base des données démographiques par quartier de la Ville (données issues du SIT de la commune) – voir carte ci-après.

L'évolution a été estimée à partir de l'effectif actuel des élèves en âge de scolarité, relevé dans chaque quartier, et du taux de croissance moyen de cette population selon les tendances décrites par le SCRIS (scénario médian) ; le taux de croissance n'a donc pas été différencié par quartier. L'analyse montre que les besoins en constructions scolaires se situent en particulier dans les quartiers desservis par les collèges de La Passerelle et de Pierre-de-Savoie puisque ce sont quelque 8 classes qui sont susceptibles de manquer pour la rentrée 2017-2018 dans ce seul secteur de la ville. On relèvera que le déficit perdure après la construction du collège secondaire à Gare-Lac puisque peu d'élèves du secondaire (susceptibles de rejoindre le nouveau collège secondaire) sont scolarisés dans les collèges de ces quartiers.



## Situation dans les établissements scolaires primaires yverdonnois en 2012-2013

Lors de sa conception, et dans le cadre de la progression démographique constatée vers le milieu des années nonante, le Collège de la Passerelle<sup>1</sup> avait une double vocation :

- accueillir les élèves des classes enfantines et primaires (1P à 4P) du quartier de l'Hôpital en plein développement ;
- accueillir des élèves du secondaire de l'établissement F. B. de Felice (anciennement secondaire Pestalozzi) qui manquait cruellement de locaux sur ses autres sites (Place d'Armes, Pestalozzi, Fontenay).

Pour répondre aux besoins du secondaire, il fut donc décidé d'inclure des salles spéciales : projection, musique, etc. Un espace dédié à un centre de documentation scolaire fut aussi prévu, puis, au vu des besoins, fut désaffecté il y a quelques années et transformé en salle de classe. Dès la mise en service de la deuxième étape, le bâtiment put accueillir 14 classes.

En 2012-2013, les classes du collège de la Passerelle étaient réparties de la manière suivante (14 salles de classe + 1 centre de documentation aménagé en salle de classe), selon les standards fixés par le concept Harmos, entériné par l'accord intercantonal et mis en œuvre dans la LEO:

- dépendant de l'établissement primaire Edmond-Gilliard
  - o 4 classes enfantines (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année Harmos)
  - o 4 classes du cycle primaire 1 (CYP1) (3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année Harmos)
  - o 4 classes du cycle primaire 2 (CYP2) (5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> année Harmos)
- dépendant de l'établissement secondaire F. B. de Felice
  - o 3 classes du cycle de transition 5 (CYT5) (7<sup>ème</sup> Harmos)

Avec un total de 15 classes, le collège de la Passerelle est arrivé, à ce jour, au maximum de sa capacité d'accueil.

Pour l'établissement primaire Edmond-Gilliard, les bâtiments qui accueillent des classes de 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> sont les collèges de la Passerelle et celui de la place d'Armes (les deux seuls établissements comptant les salles spéciales nécessaires à l'enseignement pour ces degrés-là).

Dans le but de garantir aux élèves de 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> d'effectuer ces deux années menant à l'orientation dans les deux voies du futur système scolaire, sur un même site et avec une même équipe d'enseignants, il a été convenu que les élèves de 7<sup>ème</sup> scolarisés à la Passerelle poursuivraient en 8<sup>ème</sup> dans ce même bâtiment et que trois classes de 7<sup>ème</sup> viendraient s'ajouter aux 15 classes déjà présentes. Il y a donc au minimum un déficit de 3 classes dans le complexe scolaire de la Passerelle.

Afin de pallier ce manque de locaux, il a été prévu de manière tout à fait transitoire et provisoire de transformer la salle de projection de la Passerelle en salle de classe, et de transférer deux classes des années 3-4-5-6H dans le vieux pavillon de Pierre-de-Savoie (dont les enseignants verront ainsi disparaître tous les locaux de dégagement).

<sup>1</sup> Basé sur un texte original de Jean-François Hürst, 15.10.2012

---

**Les besoins évalués pour la rentrée 2014-2015 sont les suivants (selon Harmos) :**

- 4 classes enfantines de 1-2P
- 2 classes de 3P
- 2 classes de 4P
- 3 classes de 5P
- 3 classes de 6P
- 4 classes de 7P
- 3 classes de 8P
- 2 classes d'appui et CIF

**Total : 23 classes**

**Descriptif du projet**

La réalisation à l'horizon 2018 du bâtiment du futur collège secondaire des Rives sur le site des Anciens arsenaux permettra de résoudre en partie ce déficit. Dans l'intervalle, il convient de trouver une solution transitoire en installant un pavillon préfabriqué sur le site du collège, susceptible d'abriter les 8 classes identifiées. Celles-ci prendront place en périphérie immédiate du préau du collège et de sa salle de gymnastique, à l'emplacement de l'actuel terrain de football.

Plusieurs options ont été envisagées quant à la mise en place de ces salles supplémentaires. Il a été finalement décidé d'installer un pavillon modulaire de 8 salles de classe sur 2 niveaux. Le temps d'utilisation (4 à 5 ans), ainsi que les éventuels futurs besoins, ont amené naturellement à privilégier le scénario de l'achat à celui de la location : pour un coût équivalent, la Commune disposera, au terme de la période initiale d'utilisation en salles de classe normales à la Passerelle, de locaux modulaires potentiellement utilisables à d'autres fins.

Le programme, réparti sur 2 niveaux, ne comprend ni salles spéciales ni salles de dégagement. Il est composé de huit salles, des blocs sanitaires nécessaires, d'un local technique au rez-de-chaussée ainsi que d'un local au 1er étage dont l'affectation reste à définir.

L'ensemble prendra place sur la bande herbeuse située devant la salle de gymnastique, de manière à ne pas réduire les dimensions de la cour de récréation.

**Appel d'offres**

La variante achat nécessite de suivre une procédure de type ouverte des marchés publics. Un appel d'offres a eu lieu en décembre 2013, l'adjudication a été validée sous réserve de la décision du Conseil communal.

**Coût et financement**

Le coût des travaux attribués à l'entreprise Condecta SA au terme de l'appel d'offres se compose des postes suivants :

CFC	Travaux	Montant [Fr.]
2	Bâtiment	
21	Gros-œuvre 1	
211	Travaux de montage	118'000
211.1	Echafaudages	5'000
211.6	Fondations béton armé avec raccords canalisations	inclus
219	Structure porteuse, façades, murs intérieurs, planchers	624'210
22	Gros-œuvre 2	
221.1	Fenêtres et portes fenêtres en PVC	48'500
221.6	Portes extérieures en métal léger	11'200
222	Ferblanterie	Sous CFC 224.1
223	Protection contre la foudre	5'000
224	Couverture	Inclus*
224.1	Etanchéité – toiture végétalisée	inclus
225	Etanchéités et isolations spéciales	Inclus
225.4	Revêtements et obturations coupe-feu	inclus
228	Fermetures extérieures, protections contre le soleil	49'700
228.2	Stores à lamelles	inclus
230	Installations électriques	Inclus
242	Production de chaleur	65'000
243	Distribution de chaleur	37'440
240	Installations ventilation	inclus
250	Installations sanitaires	Inclus
27	Aménagements intérieurs 1	
272	Ouvrages métalliques courants	Inclus
272.2	Ouvrages métalliques courants (escaliers, balustrades, etc.)	inclus
273	Menuiserie	12'250
273.0	Portes intérieures en bois sur huisseries métalliques	inclus
273.1	Cloisons locaux sanitaires	inclus
273.3	Tablette de contrecœur et façon de frise	inclus
275	Dispositifs de verrouillage	inclus
28	Aménagements intérieurs 2	inclus
281	Revêtements de sols	inclus
281.6	Revêtements de sols en carrelages	Inclus
281.7	Revêtements de sols en linoléum yc plinthes	Inclus
282	Revêtements de parois	Inclus
283	Faux-plafonds	Inclus
283.3	Faux-plafonds en fibres minérales et plâtre peint	inclus
285	Traitement des surfaces intérieures	inclus
285.1	Peinture intérieure	Inclus
287	Nettoyage du bâtiment	Inclus
29	Honoraires EG, architecte et mandataires pour le CFC 2	
291	Architecte – mise à l'enquête	30'000.-
291	Architectes : plans exécution et de détails	Inclus
291	Architectes : direction des travaux	inclus
292	Ingénieur civil	inclus
293	Ingénieur électricien	inclus
294	Ingénieur CVS	inclus
296.0	Géomètre	inclus
299	Entreprise générale	inclus
4	Aménagements extérieurs	
413	Rampe d'escalier extérieur et main courante	6'200
421	Remise en état terrain environnant	Inclus dans 413
Total HT		1'012'500
TVA (8%)		81'000
Total TTC		1'093'500

\*la rubrique « inclus » signifie que les montants sont intégrés dans le CFC 219 (Fr. 624'210.-)  
L'ensemble des coûts se répartit comme suit :

CFC	Travaux d'équipement	Montant [Fr.]
1 - 211	Fondations (estimation)	360'000
225	Pare foudre (ECA)	5'000
230	Divers électricité, dont installations de secours	40'000
250	Divers sanitaires, dont dévidoirs ECA	20'000
270	Divers cloisons, serrurerie & menuiserie	30'000
283	Cylindres	2'500
287	Nettoyages	2'500
297	Honoraires ingénieur civil, électricien, géomètre	17'000
4	Remise en état terrain environnant (estimation)	25'000
05 - 45	Travaux de raccordements (estimation)	100'000
5	Taxes et frais : enquête, permis de construire, CAMAC, autres	16'000
9	Mobilier, tableaux et divers (selon offre)	185'000
98	Pourcent artistique spécifique pour accompagner le pavillon (minimum selon règlement % culturel :1% du CFC 2-4)	80'000
	Equipement vidéoprojecteur	50'000
	Divers et imprévus (5%)	97'500
	Intérêts intercalaires (2.5%)	25'500
Sous-total		1'056'000 arrondi à 1'060'000.-
2-4	Offre Condecta pour containers : bâtiment & aménagements extérieurs immédiats	1'093'500
	<b>TOTAL TTC</b>	<b>2'153'500</b> Arrondi à <b>2'150'000.-</b>

L'installation de vidéoprojecteur des 8 classes revient, selon un devis estimatif, à Fr. 50'000.- environ. Une négociation doit avoir lieu entre les autorités communales et cantonales quant à la prise en charge de ce montant. Dans l'intervalle, ce coût n'a pas été comptabilisé dans le présent préavis.

Le coût total de cette opération se monte à Fr. 2'150'000.-. Un montant de Fr. 2'000'000.- est prévu au plan des investissements 2014.

Les charges annuelles d'exploitation s'élèveront à Fr. 284'875.- et comprennent les frais d'intérêts intercalaires, Fr. 26'875.- (2.5 %), l'amortissement Fr. 215'000.- et les frais fixes, Fr. 43'000.-.

### Planning indicatif

Adjudication des travaux, sous réserve de l'obtention du crédit	Janvier 2014
Obtention du crédit	Avril 2014
Mise à l'enquête	Mars- avril 2014
Fabrication du pavillon	mai – juin 2014
Fondations et raccordements	
Livraison, montage, raccordements	Juin – juillet 2014
Mise en service	Août 2014

## Boussole 21

La difficulté à anticiper les besoins scolaires issus de réformes structurelles de l'enseignement obligatoire contribue à rendre moyennement satisfaisante, l'évaluation de ce projet sous l'angle du développement durable. Le recours à des modules préfabriqués, d'une durée de vie par définition limitée, utilisant des matériaux peu nobles, et peu exemplaires sur un plan énergétique, aboutit, sur **le volet environnemental**, à une faible cotation. **Sur le plan économique**, il est relevé l'effort pour optimiser cet investissement, en prévoyant une ré-utilisation des modules pour couvrir d'autres besoins. En revanche, **le volet social** est considéré comme satisfaisant, dans la mesure où la volonté est de conserver une école de proximité, qui satisfasse non seulement les besoins de l'institution scolaire, mais également ceux de quartiers en développement. Le processus d'élaboration du projet a par ailleurs fait la part belle à la participation, en faisant appel aux directions d'école pour définir les besoins.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1: La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux

Article 2: Un crédit d'investissement de fr. 2'150'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 3504 «Pavillon La Passerelle » et amortie en 10 ans au plus.

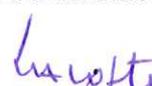
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



D. von Siebenthal

La Secrétaire



S. Lacoste

Annexes : plans

Délégué de la Municipalité : Monsieur Jean-Claude Ruchet, municipal du dicastère jeunesse et cohésion sociale



- ✗ = Détecteur de mouvement
- Descriptif: Rez-de-chausée**  
Plafonds: Revêtement EI 30 nob
- Descriptif: Escalier**  
Parois: Revêtement EI 60 nob  
Plafonds: Revêtement EI 60 nob
- Descriptif: Vestibulaire 1 & 2**  
Parois: Revêtement EI 30 nob  
Plafonds: Revêtement EI 30 nob
- Descriptif: Type SE**  
Hauteur sous plafond: 2.00 m  
Hauteur Rez: 2.00 m  
Hauteur totale 1<sup>er</sup>: 3.00 m
- Dimensions extérieures:**  
au sode: 32.09 x 14.02 m  
au toit: 32.09 x 14.02 m
- Isolations:**  
Parois: 200 mm laine de verre  
Sol Rez: 200 mm laine de verre  
Toit Rez: 100 mm laine de verre  
Sol 1<sup>er</sup>: 100 mm laine de verre  
Toit 1<sup>er</sup>: 220 mm laine de verre
- Couleurs:**  
Parois: RAL 9002 Blanc gris  
Bandeau supérieur: RAL 5013 Bleu cobalt  
Bandeau inférieur: RAL 5013 Bleu cobalt  
Bandeau vestibulaire: RAL 5013 Bleu cobalt

Client: Yverdon-les-Bains  
 Objet: Collège de la Passerelle  
 Plan: Plan  
 P.Nr: 13-1132-1A | Echelle: 1/50 | Signé par  
 Date: 13.10.13 | Rev. Date: |  
 Consecta Architectes SA  
 Chemin de la Vallée 11  
 1700 Yverdon-les-Bains  
 Suisse  
 +41 26 720 11 11  
 info@consecta.ch  
 www.consecta.ch

Prière de valider et de nous retourner  
 l'original signé  
 Date: \_\_\_\_\_  
 Signature: \_\_\_\_\_

Donc réserve de modifications techniques